

Évasion pascale

L'Express – Edito – Humeur - Sylvain Ranjalahy – 13/04/12

Comme il fallait s'y attendre, la loi d'amnistie adoptée par le conseil des ministres a été ratifiée par le Congrès de la Transition à une parenthèse près, à l'issue de simulacres de débat. Les amendements apportés concernaient des brouilles. Ainsi, seules les atteintes aux droits de l'homme, en particulier, les crimes de sang ne sont pas amnistiables. Tous les autres crimes et délits commis ou à commettre sont permis, du moins durant cette Transition.

Les parlementaires avaient raison d'attendre la bénédiction pascale avant de trancher sur cette question capitale. Il fallait avoir un courage providentiel pour refuser le pardon à un assassin présumé, éliminer un adversaire potentiel.

Avis donc aux amateurs, il faut profiter de cette période de grâce exceptionnelle. Les spécialistes de détournements de fonds, ils sont légion, peuvent vaquer à leurs occupations, étoffer leur C.V par de nouveaux exploits en toute quiétude. L'objectif est désormais de battre son record personnel aussi bien en montant qu'en fréquence pour les nombreux récidivistes qui écument les institutions de la Transition. Tant qu'à détourner, autant prendre le maximum pour prévenir les jours difficiles de l'après Transition. Le feu vert est en tout cas donné, un boulevard est grand ouvert à tous les délinquants de la République, exceptés bien évidemment les auteurs de larcins.

Pour faire simple et éviter aux magistrats de tirer les marrons du feu, il est préférable de ne plus traduire en justice les peines amnistiables. les autres affaires, d'habitude expédiées en deux temps trois mouvements, pourront ainsi être mieux traitées.

Ainsi, le Parlement n'a pas su se défaire du démon de l'étroitesse de vue. Elle refait la même erreur que sa devancière des années Zafy qui avait conçu une Constitution de régime parlementaire foncièrement anti-Ratsiraka. Elle avait eu un effet boomerang en destituant celui qui l'avait conçu. Qu'on le veuille ou non et quelle que soit la façade qu'on lui donne, cette loi d'amnistie est taillée sur mesure contre Ravalomanana. Elle vise à empêcher son retour d'exil et surtout sa candidature à l'élection présidentielle. Une nouvelle crise dans la crise pourrait ainsi se profiler à l'horizon, car tel n'était pas ni le souhait, ni la conviction de la SADC qui mise sur une élection open. Elle n'aurait pas trainé les choses durant trois ans si la solution était l'éviction, la disqualification de Ravalomanana. Et la Transition aura manqué de clairvoyance s'il suffisait de cette loi pour dénouer la crise. Il aura d'ailleurs fallu plusieurs ultimatums de la Troïka pour qu'elle daigne l'adopter. Elle a choisi pâques pour ressusciter ceux que l'on croyait politiquement mort.

Source : <http://www.lexpressmada.com/2749-humeur/editorial.html>